Accéder aux formulaires d'autorisation parentale et à la fiche santé

Dans votre Portail Parents, vous avez accès à plusieurs formulaires d'autorisation parentale ainsi qu'à la fiche santé de votre enfant. Pour la majorité, vous devrez remplir ces formulaires au début de chaque année scolaire. Vous trouverez dans cette procédure la marche à suivre pour y accéder.

1. Accéder au Portail Parents et vous connecter sur votre compte.

2. Une fois authentifié au Portail Parents, les formulaires sont accessibles sous « Ressources », « Centre de services scolaire » puis, « Fiche santé et autorisations parentales » :

3. Par mesure de sécurité, vous serez invité à entrer des informations figurant dans le dossier scolaire de votre enfant.

1. S'assurer d'inscrire le **numéro de fiche** et non le code permanent ou le code 851.

2. Valider que la date de naissance est indiquée dans le bon format, soit **AAAA-MM-JJ**.

3. Seule **l'utilisation de l'adresse principale** offre l'accès à ce formulaire. ** Si deux adresses figurent au dossier de l'enfant, seule l'adresse principale est valide.*

4. Inscrire uniquement le **numéro civique** de la porte. *Ne pas inclure le nom de la rue, ni le numéro d'appartement.*

5. S'assurer que le code postal que vous entrez est bien **dans le format suggéré**, soit en majuscule et avec un espace entre les trois premiers et les trois derniers caractères.

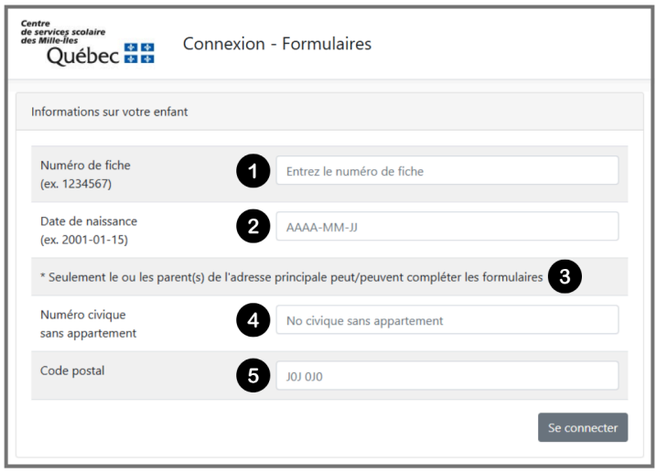

4. Veuillez cliquer sur le bouton du formulaire de votre choix. Si c'est la première fois que vous accédez à un formulaire, le bouton indiquera « COMPLÉTER ». Si vous avez déjà rempli un formulaire, le bouton indiquera « RECOMPLÉTER ». Ainsi, si vous devez apporter des modifications, il vous sera tout de même possible d'y effectuer des changements.

<u>Pour savoir lesquels doivent être remplis</u>

Vous verrez ce symbole ⚠ à côté des noms des formulaires à compléter.

La liste des formulaires nécessitant une action de votre part se trouve au bas de la page.
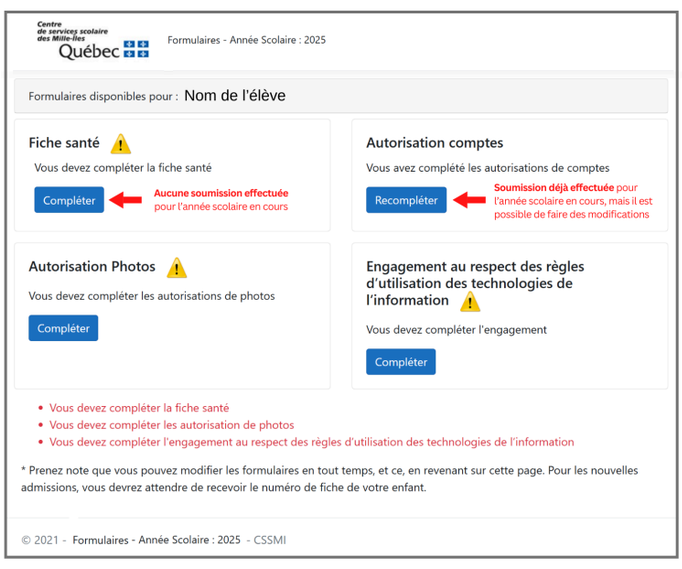
* Si vous avez **plus d'un enfant qui fréquente le CSSMI**, assurez-vous que le nom de l'élève qui figure dans l'entête (voir l'encadré) est bien celui pour lequel vous désirez donner les autorisations.